

Le conflit italo-éthiopien

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Titulesco, au nom de la Petite Entente et de l'Entente balkanique, déclare que ces dernières ont pris leurs responsabilités politiques et ont fait des sacrifices, espérant que la communauté internationale en appréciera l'étendue.

M. Metko (Yougoslavie), félicite M. Laval et sir Samuel. Il est convaincu que ce travail aboutira à la découverte de la formule juste et équitable qui rétablira la paix dans le cadre de la S.D.N.

M. Guinass (Argentine), fait les vœux les plus sincères pour le succès des efforts tentés.

M. Komarowski (Pologne), déclare que son pays ne s'est pas dérobé à ses responsabilités politiques et qu'il a fait des sacrifices, espérant que la communauté internationale en appréciera l'étendue.

M. Tadeja (Pologne), forme des vœux pour que les efforts de la France et de l'Angleterre aboutissent à un règlement du conflit.

La discussion générale est close. Le président constate que la voie de la conciliation reste ouverte. Les membres de la S.D.N., dit-il, voudront sans doute donner leur approbation à la proposition de M. Van Zeeland.

L'assemblée a validé unanimement et le président considère cela comme une approbation.

Les résolutions dont les textes ont été précédemment publiés, notamment celle fixant au 18 novembre la date de la mise en vigueur des sanctions, sont approuvées.

La séance est levée à 17 heures 40.

M. Pierre Laval a quitté Genève
pour Clermont-Ferrand
Genève, 2 novembre. — M. Pierre Laval a quitté Genève samedi soir, à 20 h 50, à destination de Clermont-Ferrand.

Avant son départ, il avait eu un bref entretien avec le baron Aloisi.

Sir Samuel Hoare, chef du Foreign Office, et M. Anthony Eden, ministre de la Grande-Bretagne pour la S.D.N., ont quitté Genève samedi à 23 h 50.

Le baron Aloisi, représentant de l'Italie, partira pour Rome dimanche.

La garde des intérêts italiens
Genève, 2 novembre. — Des négociations sont en cours entre le Gouvernement français et les autorités diplomatiques belges en Ethiopie, la garde des intérêts italiens dans ce pays, le jour où les relations diplomatiques auront été officiellement rompues entre Rome et Addis-Abeba.

Le baron Aloisi a conféré samedi matin avec Sir Samuel Hoare et M. Pierre Laval

Genève, 2 novembre. — Après avoir conféré samedi matin, à 9 h 30, pendant plus de trois heures, avec Sir Samuel Hoare, le baron Aloisi s'est rendu, à 11 h 15, au siège de la délégation française, où il a eu un nouvel entretien avec M. Laval.

Dans les milieux britanniques on explique que la conversation qu'ont eue samedi le secrétaire d'Etat au Foreign Office et le délégué de l'Italie a fourni une nouvelle occasion au chef de la politique extérieure anglaise d'exposer franchement la position bien connue de son gouvernement.

Sir Samuel Hoare assura le baron Aloisi de sa sincère sympathie pour la conciliation qui met fin aux hostilités en Ethiopie. Mais ce règlement devrait recevoir l'agrément du Négus et entrer dans le cadre de la Société des Nations.

Malheureusement, ajoute-t-on, il n'existe pas, pour l'instant, de base nouvelle en vue d'une telle négociation. Mais les gouvernements britannique et italien sont très désireux de dissiper toute impression qui existe, à l'occasion du conflit italo-éthiopien, un différend entre eux.

Sir Samuel Hoare et le baron Aloisi ont envisagé les moyens d'atténuer cette tension qui, suivant les délégués britanniques, est due en grande partie à certaines polémiques de la Presse transalpine et au renforcement des effectifs italiens en Lybie.

Cet examen, dit-on officiellement, sera poursuivi par voie diplomatique dès que Sir Samuel Hoare, qui part ce soir de Genève, sera rentré à Londres.

En résumé, on peut souligner que les conversations de samedi matin, si elles ne paraissent pas avoir abouti à un résultat concret, ont cependant laissé la porte ouverte à toutes les initiatives en vue d'un règlement amiable du conflit.

Un renfort de 20.000 hommes
Addis-Abeba, 2 novembre. — Le délégué Makonnen, gouverneur de la province d'Abbay, dans l'extrême Ouest de l'Ethiopie, ancien ministre d'Addis-Abeba, ancien ministre d'Ethiopie à Rome, est arrivé à Addis-Abeba après trente jours de marche, à la tête de 20.000 hommes.

Un second journaliste étranger victime du climat éthiopien
Addis-Abeba, 2 novembre. — On signale une nouvelle mort dans les rangs des représentants de la presse étrangère; c'est celui de M. Carlos Mongotti, envoyé spécial d'un journal espagnol, enlevé rapidement par la fièvre.

En Angleterre
L'établissement de nouvelles bases navales anglaises en Méditerranée
Londres, 2 novembre. — Le rédacteur diplomatique du «Manchester Guardian» croit avoir que des projets d'établissement de nouvelles bases navales anglaises dans la Méditerranée sont actuellement à l'étude.

« Ces projets, écrit-il, comporteraient un accord à intervenir entre puissances méditerranéennes et résulteraient de ce qui est considéré comme une faiblesse stratégique, à savoir l'insuffisance des bases et établissements navals actuels de la marine britannique. »

De nouvelles bases ou établissements seraient construits ou remis en état de service, dont certains en territoire étranger, car on estime que la puissance navale anglaise dans la Méditerranée est ou peut être menacée par la première fois depuis les guerres impériales.

La tactique des Ethiopiens et celle des Italiens

Rome, 2 novembre. — Les journaux italiens se font l'écho de bruits suivant lesquels les troupes du ras Seyoum et celles du ras Naibou, auraient reçu l'ordre, les premiers d'abandonner la région de Makale et les seconds d'évacuer Harar.

Cette tactique aurait pour but de faire éloigner les Italiens de leurs bases et de les attaquer ensuite, à fond, dans les régions les plus accidentées du Godejam.

C'est d'ailleurs la tactique qui semble avoir été suivie jusqu'à présent.

Les troupes italiennes s'en sont parfaitement rendu compte et la longue phase de préparation qui a succédé à la première avance, révèle clairement le souci italien de ne pas faire un pas sans avoir organisé, préalable, tous les services de l'arrière.

Mais, la pénétration italienne ne s'est pas arrêtée pendant que les colonnes se consolidaient sur les positions acquises.

Des patrouilles formées de troupes indigènes se sont engagées très loin dans les zones non occupées, provoquant et facilitant les mouvements de soumission de la part des habitants. Ceux-ci ont été armés à leur tour par les Italiens, qui ont fait de véritables partisans, dans les régions situées à l'extrémité des deux axes.

Le dadjamatch Guxa a été un précieux auxiliaire pour les Italiens, dans cette œuvre de pénétration pacifique et les négociations qu'il a menées, auprès de ses compatriotes, ont porté leurs fruits et semblent même devoir amener des défections graves dans les rangs éthiopiens.

Les troupes régulières n'avaient plus qu'à croupir et lorsque la zone a été définitivement soumise.

Aussitôt après, les positions sont consolidées. On construit des routes, on installe les services de transmission, on organise le pays du point de vue administratif. L'avance italienne prend tous les caractères d'une occupation qui va être définitive.

La progression se fait lentement, mais sûrement. Dans ces conditions, la tactique éthiopienne risque de ne pas donner les résultats escomptés.

La pluie vient au secours des Abyssins
Addis-Abeba, 2 novembre. — La pluie a recommencé à tomber aujourd'hui, sur la capitale et, aux dire des plus vieux habitants, il n'en était jamais tombé de pareille époque.

Si ces averse devait continuer, elles entraîneraient sérieusement la campagne militaire entreprise par l'Italie.

Trois tanks italiens contre 500 soldats éthiopiens
Addis-Abeba, 2 novembre. — Clemente Sergio, un deserteur de l'armée italienne qui s'est rendu à Addis-Abeba, a fait le récit d'un combat entre les tanks de l'armée italienne et des troupes éthiopiennes; c'est à l'occasion, a rapporté Sergio, d'une lutte sans merci entre une section de trois tanks italiens et environ 500 Ethiopiens, pour la plupart des Somalis. Une embuscade avait été préparée par les Ethiopiens dans le fond d'une vallée et les tanks, s'y étant aventurés, furent obligés de s'arrêter.

Un de plus anciens disques est celui qui contient une allocution de la reine Victoria au Négus Menelik.

M. Mandel qui s'occupe activement de la radiodiffusion française pensera peut-être aussi à nous faire entendre quelque voix d'outre-tombe.

Seront-elles plus sages que celles d'aujourd'hui?

Trois jeunes gens qui avaient laissé ouvert par inadvertance un robinet à gaz sont retrouvés asphyxiés

Paris, 2 novembre. — Le commissaire de police du quartier d'Amérique a été informé samedi matin, par le patron d'un hôtel, 190, avenue Jean-Jaures, qu'un de ses locataires, actuellement en chômage, M. Léon Tril, âgé de 22 ans, avait été trouvé asphyxié à son domicile ainsi que ses deux beaux-frères, M.M. Marcel Plant, 19 ans, bouvier, demeurant, 46, rue du Petit-Pont, et Auguste Gaglione, son cadet de quatre ans, habitant à la même adresse.

L'enquête a établi que les trois jeunes gens, après une joyeuse soirée, avaient laissé ouvert par inadvertance le robinet à gaz de leur logement.

La mer rejette près d'Alger le cadavre ligoté d'un Européen
Alger, 2 novembre. — Un crime mystérieux vient d'être découvert près d'Alger. Alors qu'il se promenait sur la plage d'Husseini-Dey, le docteur Bellec a découvert un corps ligoté à la bouée du champ de tir, le cadavre d'un Européen que la mer venait de rejeter.

Le corps avait les pieds et les poings liés. A la tête on releva de profondes blessures. Il semble que la victime ait été assassinée à coups de matraque.

Aucun papier n'a permis d'identifier le cadavre.

Une enquête a été immédiatement ouverte. Mais, jusqu'ici, elle n'a donné aucun résultat.

L'Assemblée générale des rapporteurs près des tribunaux pour enfants se tiendra à Armentières le 6 novembre

L'Association des rapporteurs et délégués près des tribunaux pour enfants et adolescents de la région du Nord, tiendra son Assemblée générale le 6 novembre à Armentières. Cette réunion, à laquelle seront présents les membres de magistrats, sera présidée par M. le Procureur général près la Cour d'appel de Douai.

L'ordre du jour comporte une visite à l'Institut médico-psychologique d'Armentières appelé à recevoir les jeunes délinquants arrivés et anonymes, et à la maison de santé de Bailleul. Ces visites permettront d'apprécier les méthodes de traitement, les divers dispositifs et les procédés pédagogiques employés dans ces établissements en vue d'améliorer l'état et le sort d'une catégorie d'enfants qui parient le poids d'une lourde tâche sociale et qui ne sont pas les simples consommateurs de leur malheur.

Le prince Paul, régent de Yougoslavie, est parti pour Belgrade, à la gare de l'Est, dans un wagon spécial réservé à l'«Aurore-Orient-Express». Il était accompagné de sa femme, la princesse Olga.

Les décrets-lois

Pourquoi les chats retombent-ils toujours sur leurs pattes ?
Depuis des générations, nous savons que les chats, à condition de tomber d'une hauteur suffisante, atterrirent toujours sur leurs quatre pattes. Les savants ont tenté d'expliquer ce phénomène et ont été servis, entre autres, par le cinéma scientifique.

On ne peut admettre que le chat retombe sur ses pattes, car il tombe quel que soit le point de chute. On a alors pensé que le chat avait son centre de gravité placé d'une façon particulière, c'est une possibilité qui n'a pas été confirmée par un chat mort tombé à l'improvise pendant ses jours de repos.

On a cherché à expliquer ce phénomène en montrant que le chat a une faculté visuelle d'être plus en lui car tout comme un grand jour, il retombe sur ses pattes.

Un peu plus tard, on s'est souvenu que le siège de l'équilibre se trouve dans le labyrinthe de l'oreille. On a, en effet, opéré un chat en lui enlevant cet organe et immédiatement le chat s'équilibre progressivement développé de cet animal a pu fonctionner. Quant à la technique même du mouvement, c'est le cinéma qui a permis de le constater.

Le mouvement de rotation opéré par le chat au cours de sa chute commence par la tête, ensuite vient le cou et enfin le corps. On voit la queue de l'animal exécuter un véritable mouvement d'hélice qui brasse l'air pendant que le corps se met à tourner dans le sens opposé. Les pattes reculent des mouvements comparables à ceux d'un mouvement de rotation, qui lui a coûté trois ans de travail et qui compte plus de cinq mille pièces.

Toutes les principales personnalités de la presse ont été présentes. On voit d'abord le chef de l'armée rouge, Vorochilov, qui apparaît à dix heures du matin sur le cadran. Evidemment les militaires ne s'élevèrent pas.

Un peu plus tard, il est remplacé par le commissaire Ordonnikidze; après, c'est le commissaire de l'Intérieur, Jagoda, auquel succède le commissaire des Transports, Kaganovitch.

Tous les membres du Gouvernement défilent ainsi toutes les six minutes sur le cadran, jusqu'au moment, sept heures exactement, où Staline surgit dans toute sa gloire, auréolé par la lumière de cinquante lampes électriques.

Une pendule de propagande
On connaît les fameux jaquemarts qui font l'admiration des badauds dans différents villages de France. Un horloger moscovite a dû être jaloux des lauriers de ces pendules, puisqu'il vient d'achever un original pendule, qui lui a coûté trois ans de travail et qui compte plus de cinq mille pièces.

Les principales personnalités de la presse ont été présentes. On voit d'abord le chef de l'armée rouge, Vorochilov, qui apparaît à dix heures du matin sur le cadran. Evidemment les militaires ne s'élevèrent pas.

Un peu plus tard, il est remplacé par le commissaire Ordonnikidze; après, c'est le commissaire de l'Intérieur, Jagoda, auquel succède le commissaire des Transports, Kaganovitch.

Tous les membres du Gouvernement défilent ainsi toutes les six minutes sur le cadran, jusqu'au moment, sept heures exactement, où Staline surgit dans toute sa gloire, auréolé par la lumière de cinquante lampes électriques.

Les morts qui parlent
Nous allons pouvoir entendre parler les personnalités célèbres du monde britannique du siècle dernier. C'est la British Broadcasting Corporation qui se propose de diffuser, par ses postes d'émission, ses voix célèbres.

Il paraît, en effet, qu'on a trouvé un procédé pour réenregistrer les voix disparues. On utilise à cet effet un appareil qui enregistre les vibrations du son sur une surface enregistreuse. On pourra donc entendre Gladstone, félicitant Edith, Durrill, Elisabeth Barrett, Tennyson, etc.

Tous les membres du Gouvernement défilent ainsi toutes les six minutes sur le cadran, jusqu'au moment, sept heures exactement, où Staline surgit dans toute sa gloire, auréolé par la lumière de cinquante lampes électriques.

Trois jeunes gens qui avaient laissé ouvert par inadvertance un robinet à gaz sont retrouvés asphyxiés

Paris, 2 novembre. — Le commissaire de police du quartier d'Amérique a été informé samedi matin, par le patron d'un hôtel, 190, avenue Jean-Jaures, qu'un de ses locataires, actuellement en chômage, M. Léon Tril, âgé de 22 ans, avait été trouvé asphyxié à son domicile ainsi que ses deux beaux-frères, M.M. Marcel Plant, 19 ans, bouvier, demeurant, 46, rue du Petit-Pont, et Auguste Gaglione, son cadet de quatre ans, habitant à la même adresse.

L'enquête a établi que les trois jeunes gens, après une joyeuse soirée, avaient laissé ouvert par inadvertance le robinet à gaz de leur logement.

La mer rejette près d'Alger le cadavre ligoté d'un Européen
Alger, 2 novembre. — Un crime mystérieux vient d'être découvert près d'Alger. Alors qu'il se promenait sur la plage d'Husseini-Dey, le docteur Bellec a découvert un corps ligoté à la bouée du champ de tir, le cadavre d'un Européen que la mer venait de rejeter.

Le corps avait les pieds et les poings liés. A la tête on releva de profondes blessures. Il semble que la victime ait été assassinée à coups de matraque.

Aucun papier n'a permis d'identifier le cadavre.

Une enquête a été immédiatement ouverte. Mais, jusqu'ici, elle n'a donné aucun résultat.

L'Assemblée générale des rapporteurs près des tribunaux pour enfants se tiendra à Armentières le 6 novembre

L'Association des rapporteurs et délégués près des tribunaux pour enfants et adolescents de la région du Nord, tiendra son Assemblée générale le 6 novembre à Armentières. Cette réunion, à laquelle seront présents les membres de magistrats, sera présidée par M. le Procureur général près la Cour d'appel de Douai.

L'ordre du jour comporte une visite à l'Institut médico-psychologique d'Armentières appelé à recevoir les jeunes délinquants arrivés et anonymes, et à la maison de santé de Bailleul. Ces visites permettront d'apprécier les méthodes de traitement, les divers dispositifs et les procédés pédagogiques employés dans ces établissements en vue d'améliorer l'état et le sort d'une catégorie d'enfants qui parient le poids d'une lourde tâche sociale et qui ne sont pas les simples consommateurs de leur malheur.

Le prince Paul, régent de Yougoslavie, est parti pour Belgrade, à la gare de l'Est, dans un wagon spécial réservé à l'«Aurore-Orient-Express». Il était accompagné de sa femme, la princesse Olga.

La fixation du montant forfaitaire des charges pour la réduction de 10 0/0 sur les loyers

Voici le texte du décret-loi relatif à la législation sur les loyers fixant notamment par l'application de la réduction de 10 %, le montant forfaitaire des charges non déductibles dans le bail et que, publiés, ce matin, le «Journal officiel».

Art. 1^{er}. — La réduction de 10 % du prix des loyers des locaux à usage d'habitation ou professionnel prévue par l'art. 1^{er} du décret du 16 juillet 1935 n'est pas applicable aux charges communes. Lorsque les charges sont comprises dans le prix global du loyer, le montant en est fixé forfaitairement à 15 % du loyer et à 25 % pour les locaux professionnels.

Cette disposition ne produira effet qu'à partir du terme à courir au 1^{er} janvier 1936.

Art. 2. — La réduction de 10 % du prix des loyers des locaux à usage d'habitation ou professionnel prévue par le décret du 16 juillet 1935 est applicable aux loyers des locaux pris à bail par les administrations publiques, y compris de l'Etat, des départements et des communes, par les établissements publics ainsi que par les œuvres de bienfaisance, d'assistance, et de prévoyance sociales et les œuvres scientifiques, à l'exception des établissements reconnus d'utilité publique.

La réglementation de la colombophilie
Voici le décret portant réglementation de la colombophilie:

Art. 1^{er}. — Les articles 1, 2, 3, 4, 10, 11 et 13 de la loi du 18 février 1927 sont modifiés ainsi qu'il suit.

Art. 1^{er}. — Toute personne de nationalité française voulant créer un colombophile français ou étranger, doit obtenir préalablement l'autorisation du préfet de son département, agissant d'accord avec l'autorité militaire régionale.

Toute personne autorisée doit obligatoirement faire partie d'une société colombophile affiliée à la Fédération nationale des sociétés colombophiles de France.

Art. 2. — Toute personne qui se livre à l'élevage, à l'éducation ou à l'élevage de pigeons voyageurs, doit être titulaire d'un carnet qui sera tenu à jour par le colombophile et qui sera communiqué au ministre de l'Intérieur, après avis des ministres des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine et de l'Air. Ils doivent également faire partie d'une société colombophile affiliée à la Fédération nationale des sociétés colombophiles de France.

Art. 3. — Toute personne qui reçoit à titre transitoire des pigeons voyageurs, est tenue d'en faire la déclaration et d'en assurer la provenance à la mairie dans un délai de deux jours.

Art. 4. — Toute transmission de pigeons voyageurs soit par vente ou achat, soit par don, soit par héritage, ainsi que toute cession dans un colombophile ou sortie de celui-ci par naissance, mort, destruction ou perte, doit être enregistrée par le colombophile ou commerçant autorisé sur un carnet qui sera tenu à jour instant à l'occasion de la déclaration administrative et dont le modèle sera fixé par le ministre de l'Intérieur.

Art. 10. — Tout pigeon voyageur réformé par son propriétaire, pourra être cédé par lui à un autre colombophile, à condition d'être encore muni de sa baguette de naissance et d'être accompagné d'un certificat d'immatriculation. Pourront seuls utiliser des pigeons voyageurs dans ces conditions, les établissements de tir aux pigeons qui acceptent les mesures de contrôle établies par la Fédération nationale des sociétés colombophiles de France. Toute personne qui, sans être titulaire d'un carnet, achète ou vend, tente d'acheter ou de vendre des pigeons voyageurs pour les tirer aux pigeons sans se conformer aux dispositions ci-dessus, sera punie d'une amende de 50 à 500 francs.

Art. 11. — Les conditions de vente, de cession ou de transmission des pigeons voyageurs étrangers du territoire de l'Etat, sont fixées par le décret du 16 février 1927.

Art. 12. — Les conditions de vente, de cession ou de transmission des pigeons voyageurs français, de l'entrée des pigeons étrangers dans les établissements de tir aux pigeons et de la distribution des bagues et pièces annexes, ainsi que le mode d'organisation de la colombophilie civile et la forme de la collaboration à établir entre celle-ci et les services de l'Etat.

La prorogation du délai pour le dépôt des demandes de dommages de guerre
Voici le décret modifiant l'article 2 de l'article unique de la loi du 7 mai 1921 relative à la prorogation du délai imparti par la loi du 25 août 1920, modifiée par la loi du 22 novembre 1920, pour le dépôt des demandes d'indemnités de dommages de guerre.

Art. 1^{er}. — L'article 2 de l'article unique de la loi du 7 mai 1921 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les juridictions compétentes pourront toutefois, en usage de ce pouvoir avec réserve, relever de cette déchéance les intéressés qui justifieront qu'il leur a été impossible de déposer, dans le délai ci-dessus, leur demande de dommages de guerre. Cette disposition cessera d'avoir effet pour toutes les demandes déposées, à quelque titre que ce soit, postérieurement au 30 novembre 1935. »

Les infractions à la police des voies navigables
Le décret relatif aux infractions à la police des voies navigables est ainsi conçu:

Art. 1^{er}. — Les dispositions prévues à l'article 7 du décret susvisé du 28 décembre 1925 et en ce qui concerne la police de la circulation sur les voies publiques sont applicables aux infractions à la police des voies navigables et des ports maritimes dans les cas et dans les conditions qui sont déterminées par un règlement d'administration publique.

Décret relatif à la situation des retraités civils et militaires
Voici le texte du décret relatif à l'amélioration de la situation des retraités civils et militaires:

Article premier. — Les cinq premiers alinéas de l'article 4 du décret du 10 mai et 26 octobre 1934, sont modifiés ainsi qu'il suit: « Dans la limite d'un maximum de 7.000 francs, la pension d'ancienneté ne pourra être inférieure à 80 % du traitement moyen ou de la solde moyenne. Elle ne pourra pas non plus être inférieure à celle qui résulterait de l'application des règles générales de liquidation fixées par le présent décret. »

« Le maximum de la pension des militaires et marins non officiers de toutes armes et services est fixé à 70 % de la solde moyenne. »

« Les malversations visées au 4^e paragraphe de l'art. 3 de la loi du 14 avril 1934 ne pourront pas, en s'ajoutant à la pension, porter celle-ci au-delà de 75 % du traitement moyen ou de la solde moyenne. »

« Les bénéficiaires civils visés à l'article 90 de la loi du 16 avril 1934, modifiée par l'art. 97 de la loi du 31 mars 1933, pourront cumuler annuellement avec leur pension d'ancienneté les allocations de campagne acquises entre le 2^e août 1914 et le 11 novembre 1918, en sus du minimum, dans la limite des maxima applicables aux militaires. »

« Les maxima prévus par les art. 3 et 3 ci-dessus et le maximum de 70 % prévu par le 2^e paragraphe du présent article ont effet à compter du 1^{er} janvier 1936. »

L'acte de banditisme de Monty
L'ouvrier agricole qu'on soupçonnait d'être un bandit, a été remis en liberté.

Il y a quelque temps, un délinquant de Monty et une amie qui se trouvaient dans un bateau sur la Seine, furent arrêtés par un patrouilleur de la Gendarmerie de l'Yonne qui les ramena dans un état de désespoir.

L'enquête aboutit à l'arrestation d'un ouvrier agricole de Monty, qui fut envoyé à Cambrai et déçu.

La garde-barrière n'avait pas été avisée de la suppression du train

Limoges, 2 novembre. — C'était jour de foire à Egletons, charmante et pittoresque localité corrézienne qui aime à fréquenter les touristes. Vers 17 h. 40, les autos circulant sur la route nationale numéro 89 furent arrêtées au passage à niveau 42, sur la ligne de Clermont à Tulle. Un train supplémentaire devait passer à 17 h. 45 et, conformément à ce qui est prévu, la garde-barrière avait fermé le passage cinq minutes avant l'arrivée du train.

Un quart d'heure passe, puis deux. Le train n'arrive toujours pas. Et les automobiles s'alignent des deux côtés de la voie, en des files interminables.

Mais enfin, Madame, hasardait de temps en temps les automobilistes les plus pressés, vous voyez bien que votre train ne vient pas. Vous pourriez tout de même nous servir. Ils ne doivent pas faire du 100 à l'heure sur cette ligne, vos trains ?

— J'ai ma consigne et je m'y tiens, répondait invariablement l'excellente femme. Si un accident arrivait, qui serait responsable ?

— Alors, si votre train ne vient pas, nous devrions coucher ici ?

— Que voulez-vous que j'y fasse ?

— Non, n'avez pas de téléphone ?

— Non.

Mais vos trains de passage sont bien annoncés par une cloche électrique ?

— Oui, mais cette maudite cloche ne marche pas. Quand l'électricien vient pour la réparer, elle fonctionne. Dès qu'il est reparti, elle cesse de marcher.

Et le dialogue de continuer sur un ton de plus en plus élevé. Les deux sexes, d'ailleurs, se saigneront.

Un train venant en sens inverse de celui annoncé daigna passer. On apprit alors que l'autre avait été supprimé. La barrière s'ouvrit pour laisser passer les autos. On en comptait vingt et une d'un côté et neuf de l'autre. La barrière de passage à niveau était demeurée fermée pendant soixante-quatre minutes.

Près de Dixmude des braconniers tirent sur trois hommes qui allaient les appréhender
L'un d'eux est tué ; un autre est blessé

Un terrible drame de braconnage s'est déroulé sur le territoire de Keyem, près de Dixmude, qui coûte la vie à un père de famille nombreux, et de sérieuses blessures à un garde-champêtre d'une commune voisine, qui l'accompagnait.

M. Aimé Deman, domicilié à Leke, enfant Ostende et Dixmude, père de six enfants en bas âge, attendait une place de garde-chasse qu'il comptait avoir à la fin de la présente année. Pour favoriser sa candidature, le brave homme s'acharnait contre les braconniers. Quelques-uns de ceux-ci avaient été aperçus à plusieurs reprises dans des champs voisins. Une expédition qui comprenait M. Deman, M. Maurice Dalle, garde-chasse attitré et le frère de ce dernier, M. Jérôme Dalle, garde-champêtre à Saint-Georges, près de Nieuport, partait en patrouille dans la nuit de jeudi à vendredi. Seul, M. Deman n'était pas armé.

Les trois hommes cernaient deux braconniers, quand M. Deman, qui s'était levé brusquement pour apostropher les délinquants, reçut un coup de feu en pleine poitrine et tomba mort dans la terre labourée.

Le garde-champêtre, M. Jérôme Dalle, qui avait aussi été aperçu, fut l'objet d'une véritable fusillade. Une première décharge l'atteignit à la tête gauche et s'étant retourné, il en reçut une autre dans le dos.

Puis les braconniers s'enfuyèrent. Le corps du malheureux M. Deman a été transféré à Nieuport.

Quant à l'homme qui avait été blessé, il est en ce moment à l'hôpital de Dixmude.

CHANCES A L'ETRANGER
Londres: Sur Paris, 74,50 sur Bruxelles, 22,25; sur Hong Kong, 9 1/2; sur New-York, 10,75.
New-York: Cien.

COTONS
LIVERPOOL, 2 novembre.
Cien.

ROCKEY SUITE GLACE
LES VOLANTS BATTENT LES FAUCONS
Paris, 2 novembre. — Le premier match comptant pour la Coupe internationale de hockey sur glace, qui groupe six équipes, s'est déroulé samedi soir, au Palais des Sports, entre les Voltains français et l'équipe londonienne des Faucons de Richmond.

Il fut extrêmement disputé et se termina sur une victoire de la jeunesse des Voltains français par 2 buts à 1.

En dix reprises de 3 minutes, Oustave Ancill bat Populo, aux points.

POPULO EST BATTU AUX POINTS
Paris, 2 novembre. — Samedi soir, au Central Sporting-Club, Remitaie: Matchot et Centre Font match nul; Jais bat Roger Dubois; sur 500 points, de Tourcoing, par 10 à 2 de l'équipe de la 3e reprise (bleu-rouge); Weiss bat M. Pilhot, aux points; Mésage bat Edouard, aux points.

En dix reprises de 3 minutes, Oustave Ancill bat Populo, aux points.

ROCKEY SUITE GLACE
LES VOLANTS BATTENT LES FAUCONS
Paris, 2 novembre. — Le premier